

A SABLÉ, BIENTÔT DES MAISONS AU LOTISSEMENT RIVE SUD

Lancé en avril 2013, l'écoquartier de Sablé a mis du temps à trouver preneur. Un changement de nom plus tard, et les premiers permis de construire sont en cours d'instruction.



LE 16/01/14
La Maison Abordable
© Les Nouvelles - L'Echo

Voilà à quoi ressembleront les habitations proposées par le constructeur immobilier La maison abordable. Cinq lots lui sont réservés au sein du lotissement Rive Sud. Ce sont des maisons de 100 mètres carrés avec garage, pour un prix terrain compris de 145 000 à 155 000 euros.

Il ne s'appelle plus écoquartier mais lotissement Rive Sud. Et sur certains lots, les tarifs des terrains ont été diminués de 20 %. Aux grands maux, les grands remèdes. Car depuis son lancement en avril 2013, l'écoquartier lancé par la Ville de Sablé avait bien du mal à décoller.

En novembre 2014, alors que les terrains étaient en vente depuis un an, il n'y avait pas l'ombre d'un coup de pioche à l'horizon. Mais, en 2015, les choses semblent évoluer.

« **La demande pour construire des maisons repart sensiblement en 2015. Nous avons pris cinq délibérations au conseil municipal dans la perspective d'achats de terrain du lotissement par des particuliers. Et nous prendons une sixième délibération lors du prochain conseil** », détaille Alain Lavoué, premier adjoint. « **Nous avons sans doute souffert du contexte économique et aussi du terme écoquartier qui a pu faire peur. Mais depuis que nous l'avons renommé, les gens nous parlent davantage du lotissement Rive Sud.** »

Deux permis en cours d'instruction

La campagne de communication semble avoir porté ses fruits puisque deux permis sont en cours d'instruction par l'architecte conseil.

« **En terme de délais, c'est envisageable d'avoir les premières maisons en 2016. On a bon espoir de voir les fondations bientôt** », sourient Alain Lavoué et Julien Mauboussin, chargé de l'urbanisme.

Ce lotissement comprend au total 113 logements. « **20 lots sont libres de constructeurs et ces terrains sont déjà viabilisés. Il y a aussi des habitats groupés pour les promoteurs, sur lesquels nous avons quelques contacts. Il y a aussi du logement collectif, mais notre priorité est pour l'instant sur les lots libres de constructeurs.** »

Quant à ceux qui auraient encore des doutes par rapport aux normes de construction, ils sont invités à prendre contact avec le service d'urbanisme.

« **Car ces normes ne sont pas différentes de celles imposées aux maisons construites ailleurs. Ecoquartier ou pas. Il ne faut pas être effrayé par ça, car ce qui se fait aujourd'hui s'applique partout. Et surtout, dans 4 ans, les normes seront différentes et plus ambitieuses** », prévient Alain Lavoué.